

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Lancement des activités de la Semaine!

SQPH 2019

- « La personne que j'admire » : pleins feux sur la nouvelle vidéo de la Semaine!
- L'histoire d'Adayel et de Silvana : témoignages sur l'intégration en service de garde d'enfants handicapés
- Prix à part entière 2018 : Coup d'œil sur des lauréates et des lauréats d'exception!
- Des mesures pour favoriser l'intégration des enfants handicapés en service de garde

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Des biens et des services accessibles aux personnes handicapées : des réponses à vos questions
- Suivi des recommandations liées à l'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière : un taux de réalisation significatif!
- Projet de loi n° 17 visant à moderniser l'industrie du taxi : l'Office dépose un mémoire
- Projet de loi n° 16 concernant la législation en matière d'habitation : l'Office dépose un mémoire

MIEUX COMPRENDRE

- Informer et sensibiliser la population à l'égard de la situation des personnes handicapées, 40 ans d'actions et de publications de l'Office!

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Lancement des activités de la Semaine!



Madame Anne Hébert

La prochaine édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées (Semaine) débutera sous peu. Pendant une semaine, soit du 1^{er} au 7 juin, l'ensemble de la population du Québec sera invité à réfléchir et à poser des gestes concrets afin d'améliorer la participation des personnes handicapées à la société. Bien entendu, les actions à cet égard doivent se faire tout au long de l'année. Alors pourquoi une semaine dédiée aux personnes handicapées? Pour nous rappeler que nous pouvons faire une différence à tous les jours pour rendre notre société de plus en plus inclusive.

Bâtir une société inclusive est un projet collectif auquel nous pouvons toutes et tous contribuer, voici le thème de la Semaine cette année. Aux initiatives publiques, privées ou communautaires se jumèlent des actions quotidiennes que nous pouvons mener dans notre milieu, notre communauté et notre quartier. Pourquoi justement ne pas profiter de la Semaine pour mettre en valeur ce que vous faites, à titre individuel ou collectif? Je vous invite à faire connaître vos actions sur les médias sociaux par l'ajout du mot clic #SQPH2019. Participez en grand nombre et inspirez ainsi d'autres personnes et organisations à faire comme vous.

Ce numéro de notre cyberbulletin contient également des exemples de gestes et de mesures inspirantes. D'abord, un article vous présentera en exclusivité la vidéo de sensibilisation que nous avons réalisée cette année pour la Semaine. Puisque cette année notre affiche met en vedette un enfant, nous avons voulu obtenir l'avis d'autres enfants sur les personnes qu'ils admirent et qui les inspirent. Découvrez leurs réponses et faites connaissance avec leur modèle à eux.

Concernant notre nouvelle affiche de la Semaine, elle met en scène Adayel, un enfant handicapé en contexte d'intégration en centre de la petite enfance. Comment il est possible de favoriser cette intégration? Deux articles en font état.

D'abord, nous vous présentons des témoignages sur des expériences réussies d'intégration, dont celui d'Adayel, notre modèle. Ensuite, un autre texte met en valeur les mesures pouvant être mises en place dans les services de garde.

Ces actions peuvent faire une différence pour les enfants handicapés dans leur milieu. Des initiatives porteuses peuvent aussi émaner des différents partenaires qui interviennent auprès de ces enfants. En effet, la collaboration, la concertation et la mise en commun des expertises sont des moyens efficaces afin d'identifier puis d'éliminer les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans les différents aspects de leur vie. Cette force commune d'action est bien démontrée par les lauréates et les lauréats de la dernière édition du prix À part entière. Apprenez-en plus sur leurs initiatives et sur les retombées du Prix dans leur vie en lisant l'article préparé à ce sujet.

Les organisations publiques peuvent également jouer un rôle de premier plan et poser des gestes pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées. À cet égard, saviez-vous que toutes les municipalités du Québec, les ministères et les organismes publics, doivent tenir compte de l'accessibilité des biens et des services qu'ils achètent ou louent dans leur processus d'approvisionnement ? Afin de les appuyer dans cette responsabilité, nous publions différents outils à leur attention. Le dernier en liste vous est présenté dans un article de ce numéro.

Leurs actions sont également importantes pour atteindre les résultats attendus de la politique À part entière. En juin 2017, nous faisons connaître les premiers rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière concernant les activités permettant de vivre à domicile, l'habitation, les communications et les déplacements. Ces rapports contenaient de nombreuses recommandations visant à orienter la suite de la mise en œuvre de la politique À part entière. Nous avons fait le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations dans un rapport que nous venons de publier et qui fait l'objet d'un article de cette édition.

Les actions en faveur de la participation sociale des personnes handicapées peuvent prendre différentes formes et s'inscrire dans le cadre de diverses initiatives, dont législatives. Deux projets de loi pouvant avoir des incidences significatives sur les personnes handicapées ont été présentés récemment. Il s'agit du projet de loi n° 17 concernant le transport rémunéré de personnes par automobile ainsi que du projet de loi n° 16, contenant diverses dispositions dans le domaine de l'habitation. Pour en savoir plus sur ces deux projets de loi et sur nos recommandations à leur sujet, je vous invite à lire les articles y étant consacrés.

Des gestes pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées peuvent ainsi se faire dans divers milieux, par différentes instances et par différents moyens. De la sensibilisation est encore nécessaire pour démontrer l'importance de ces actions et pour faire connaître la réalité que vivent les personnes handicapées. L'Office fait ce travail de sensibilisation depuis ses débuts, ajustant ses messages et ses stratégies au fur et à mesure de l'évolution de la société québécoise. Un article vous en présentera les grands pans en conclusion de ce numéro.

Je profite de ce message pour vous souhaiter à toutes et à tous une excellente semaine significative en action de toutes sortes, dans tous les milieux et dans toutes les régions du Québec.

SQPH 2019

« La personne que j'admire » : pleins feux sur la nouvelle vidéo de la Semaine!



Cette année, dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, nous avons invité des enfants à nous parler d'une personne qu'ils admirent. Ces personnes sont toutes impliquées de différentes façons dans leur communauté. À partir de leur témoignage et de celui des enfants pour qui elles sont des modèles, nous avons produit une vidéo pour vous faire découvrir leur parcours inspirant.

Vous pouvez visionner cette vidéo avec sous-titres et médaillon LSQ sur la chaîne YouTube et sur le site Web de l'Office. Elle sera également disponible dès le 1^{er} juin prochain sur notre page Facebook.

Dans cet article, *Express-O* vous présente cette vidéo et vous livre quelques extraits inédits des interviews réalisées dans le cadre du tournage.

La personne que j'admire

Dans la vidéo, nous découvrons d'abord Catheryne, Hubert et Soleine, à travers les témoignages d'enfants qui les admirent.

Antoine, neuf ans, est grandement impressionné par sa cousine Catheryne. « Elle parle quatre langues et elle aime vivre des aventures. Elle est partie seule à Cuba pendant un mois! » a-t-il confié à la caméra.

« J'aimerais lui ressembler plus tard, car elle est vraiment bonne dans les sports. Elle fait du parachute, du vélo tandem, du ski! » s'est-il exclamé.

Pour sa part, Florent, onze ans, apprécie plusieurs qualités chez son grand frère Hubert. « Hubert est calme et très à l'écoute des autres. Quand je veux faire un mauvais coup, c'est souvent lui qui va me dire que ce n'est pas une bonne idée. Parfois, j'aimerais ça être aussi calme que lui! »

« On a souvent besoin l'un de l'autre, poursuit-il. Par exemple, c'est moi qui lui ai montré à faire du vélo à deux roues. De son côté, il est très drôle et sait toujours garder le moral, même dans les moments difficiles. »

Les deux frères font toutes sortes de sports ensemble et ont une passion commune pour le hockey. Florent nous a raconté une anecdote à ce sujet : « Quand je veux savoir quand il y a un match du

Canadien, je n'ai même pas besoin d'aller voir sur Internet. Hubert me fait économiser de l'électricité! Lui, il les consulte et il les mémorise. Il a la mémoire la plus forte pour savoir quand c'est les matchs! »

Enfin, Léonie, huit ans, et Samuelle, six ans, ont beaucoup d'admiration pour leur mère, Soleine. « Ma mère écrit bien. Elle a écrit un livre et plein de gens l'ont acheté. J'étais fière d'être au Salon du livre avec elle », nous a confié Léonie.

Samuelle, sa petite sœur, apprécie également les multiples qualités et intérêts de sa mère. « Elle fait de la musique, cuisine et dessine. Avec elle, on fait plein de jeux comme jouer à la tag et à cache-cache, danser! Elle a plein de projets. Elle rêve d'aller à Cuba, en Espagne, au Mexique et en Chine! »

Des personnes à part entière

À la fin du témoignage des enfants, nous apprenons que Catheryne, Hubert et Soleine ont ceci en commun : elles sont toutes les trois des personnes handicapées. Cela ne les empêche pas d'être des personnes aux multiples qualités et talents et de véritables modèles pour les enfants qui les admirent! Ces enfants voient la personne à part entière. Des personnes qui contribuent activement à la société et dont l'apport est inestimable. Nous voulions ainsi montrer que l'ensemble de la société bénéficie de la participation sociale des personnes handicapées et briser les idées reçues que nous pouvons parfois entretenir à leur égard.

Par la suite, nous avons cédé la parole à Catheryne, Hubert et Soleine afin qu'ils nous parlent de leur implication dans leur communauté et des gestes qui peuvent être posés pour favoriser leur participation sociale.

Catheryne : une avocate impliquée dans sa communauté

Catheryne est non-voyante depuis l'âge de huit mois. Son incapacité n'a cependant pas été un frein à de brillantes études et à une belle carrière.

« J'ai étudié d'abord en lettres où j'ai eu la chance d'acquérir des connaissances en espagnol, en allemand et en linguistique. Par la suite, j'ai continué en droit, et j'ai fait mon bac et mon barreau. Depuis peu, je travaille à l'INCA (Institut national canadien pour les aveugles), dans un poste de défense de droits, où j'aide ma communauté, surtout des gens en perte de vision, dans différents projets. J'ai choisi ce domaine pour contribuer à changer les mentalités au sujet des personnes handicapées. C'est un devoir pour moi de m'impliquer dans ma communauté pour essayer de faire une différence, de faire changer les choses, pour tous ceux qui ne peuvent pas le faire. »

Selon Catheryne, avoir une incapacité visuelle ne limite pas la capacité d'une personne à pouvoir participer pleinement à la vie en société. « C'est sûr qu'on rencontre plusieurs difficultés, comme se déplacer, pour la lecture, pour trouver des objets, mais de nos jours, surtout avec la technologie, ces difficultés peuvent être surmontées.

Pour étudier, aujourd'hui, c'est assez simple.

On a essentiellement besoin d'un lecteur d'écran qui va nous lire le texte qui est à l'écran de notre ordinateur. Et un peu d'aide pour prendre des notes, et plus de temps pour faire nos examens. Au travail, mon employeur me fournit un téléphone intelligent qui me permet d'avoir accès à toutes sortes de technologies. »

Le plus grand obstacle à sa participation sociale, selon elle, ce sont les préjugés des gens. « Comme personne handicapée, il faut souvent "se prouver" pour avoir le même respect que quelqu'un d'autre aurait à la base. Mais je pense que c'est une mentalité qui est en train d'évoluer tranquillement. Ce que les gens peuvent faire pour favoriser notre participation sociale, c'est de nous regarder comme si on n'avait pas de limitations. Ou du moins, de nous regarder en tant que personne, et non seulement la limitation. »

Hubert et l'intégration scolaire

Hubert est un élève de quinze ans qui a la trisomie 21. « Je suis né comme ça, c'est un état. Mon handicap fait que je dois prendre mon temps, c'est plus long pour moi de comprendre certaines choses. »

« Un exemple : une fois je cherchais un livre de Pokémon. J'ai demandé à la dame de la bibliothèque. Elle a pris le temps de m'écouter et de bien m'expliquer. J'ai pu trouver et emprunter mon livre! »

Bien que l'apprentissage puisse parfois être un peu plus long pour Hubert, celui-ci est un élève studieux. « Ça va bien à l'école, j'aime ça faire mes devoirs », nous a-t-il confié. Il a une grande soif d'apprendre et la lecture fait partie de ses activités favorites. Afin de lui permettre d'assimiler facilement une information, « le truc c'est d'être patient et de prendre le temps de bien m'expliquer, sinon ça me stresse.

Il faut aussi me respecter. Je n'aime pas quand les gens m'ignorent, car je comprends ce qu'on me dit. »

Très impliqué dans sa communauté, Hubert donne des conférences afin de sensibiliser des étudiants et étudiantes en éducation et en enseignement, à l'importance de l'intégration scolaire des élèves handicapés. « Je donne des conférences à l'université. Je parle de la trisomie 21 et de l'inclusion scolaire. Je parle de moi et de mon école, et je réponds aux questions. C'est moi qui choisis les images pour le PowerPoint. Ça se passe bien quand je parle devant les autres! »

Soleine : une mère engagée

Soleine est tétraplégique à la suite d'un accident de plongeon survenu à l'âge de quinze ans. Cependant, son incapacité ne l'empêche pas de s'impliquer dans sa communauté.

« C'est important de m'impliquer dans ma communauté pour me sentir vivante, me sentir importante en tant que personne. Je veux montrer qu'une personne handicapée peut faire du bénévolat, peut travailler, comme tout le monde. » Soleine est effectivement impliquée dans plusieurs projets, entre autres, la publication d'un livre, du bénévolat à l'école de ses enfants, le tournage d'un documentaire

et la mise en place d'une association pour parents handicapés. « J'ai fondé l'association de parents en situation de handicap. C'est la première au Québec qui tente d'ouvrir ses portes aux parents qui souhaitent se rassembler et avoir de l'information sur l'accessibilité, sur les activités à faire en famille et sur des objets qui peuvent être adaptés. Ça me semblait très intéressant d'offrir ce service-là. Je connais les besoins étant moi-même une mère handicapée. »

Concernant les gestes qui peuvent favoriser sa participation sociale, Soleine apprécie par exemple qu'on lui ouvre une porte ou encore qu'on lui offre de l'aide si une rampe d'accès est trop abrupte. Cependant, elle insiste sur le point suivant : « Ce que je peux faire, laissez-moi le faire. Il y a des choses qui me prennent plus de temps, que je vais faire différemment, mais que je suis en mesure de faire par moi-même. C'est important qu'on respecte mes capacités et mon autonomie. Et surtout, ne pas dire non, tu ne seras pas capable de le faire. Je me considère comme un humain qui peut faire ce que je peux, et ce que je veux, et, dans la mesure du possible, je vais le faire. C'est important d'encourager toutes les personnes à réaliser leurs rêves. »

Remerciements

Nous remercions la Fondation des aveugles, le Regroupement pour la Trisomie 21 et le Centre de réadaptation en déficience physique Lucie-Bruneau pour leur collaboration à la réalisation de cette vidéo. Un remerciement spécial à la Grande Bibliothèque de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) où a eu lieu le tournage de la vidéo. Pour en savoir plus sur leurs services adaptés, visitez le www.banq.qc.ca/services/services_specialises/services_adaptes/

SQPH 2019

L'histoire d'Adayel et de Silvana : témoignages sur l'intégration en service de garde d'enfants handicapés

Cette année, un nouveau visuel représentant un enfant handicapé intégré dans un service de garde s'ajoute à la série d'affiches de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Ce visuel met en scène Adayel, un enfant ayant une importante incapacité motrice, qui, grâce aux adaptations mises en place par son centre de la petite enfance, découvre la lecture avec d'autres enfants de son âge. Une image qui met de l'avant le rôle que joue la lecture dans le développement des tout-petits et l'importance de bâtir une société inclusive dès le plus jeune âge.

Afin de mettre en valeur ce message, l'Office a produit des témoignages présentant des exemples positifs d'intégration en service de garde. À travers les interviews accordées par leur mère et de leur éducatrice, nous vous invitons à découvrir l'histoire d'Adayel, modèle de notre nouveau visuel, et de Silvana, deux enfants handicapés intégrés dans un centre de la petite enfance. Dans cet article, *Express-O* vous présente les grandes lignes de ces échanges. Pour lire les témoignages complets, visitez notre section Web de la Semaine.

L'histoire d'Adayel



Adayel est un petit garçon handicapé de presque quatre ans intégré dans un centre de la petite enfance depuis plus de deux ans. Celui-ci a la paralysie cérébrale, nous a appris sa mère, Véronique. « Il ne peut pas se déplacer. Il bouge difficilement et a beaucoup de raideurs. » Malgré les difficultés rencontrées, Adayel est un petit garçon social et joyeux. « S'il ne pouvait pas aller à la garderie, il serait vraiment déçu, parce qu'il aime beaucoup voir les autres copains, ça le fait rigoler », nous a confié Véronique.

Catherine, son éducatrice, renchérit : « À la garderie, il aime plein d'activités. Il aime beaucoup les histoires, les jeux avec les petits bonhommes, les voitures. Il aime bricoler, mais ce qu'il aime surtout, c'est être avec les autres. Il est toujours en train de regarder ses amis pour voir ce qu'ils font, sourire à leurs mimiques et rire avec eux. »

Ce qu'Adayel apprécie particulièrement, c'est donc de faire partie du groupe et de participer aux activités, à la mesure de ses capacités. « À la garderie, ils s'organisent pour qu'il y ait des adaptations et du soutien physique pour qu'il puisse faire partie du groupe et faire le même genre d'activités que les autres enfants », nous a informé sa mère. Catherine, son éducatrice, insiste d'ailleurs sur le point suivant : « Ma vision de l'intégration, c'est qu'Adayel vive la même chose que les autres. C'est certain qu'on lui accorde un peu plus de temps en raison de ses besoins particuliers, mais sinon, il est traité comme les autres enfants. C'est important de ne pas le mettre à part. »

Cette intégration semble apporter autant de bienfaits à Adayel qu'aux autres enfants qui apprennent à développer leur empathie et leur patience au contact de leur ami handicapé, selon Catherine et Véronique.

La clé du succès de cette intégration, qui bénéficie tant à Adayel qu'aux autres enfants, c'est la collaboration, affirme Véronique. « L'ouverture de l'éducatrice et de la direction de la garderie, le partenariat avec le centre de réadaptation, le soutien de l'organisme J'me fais une place en garderie et la collaboration avec les différents acteurs, aussi bien les parents que l'ergothérapeute ou le physiothérapeute, tout ça rend les choses possibles, et c'est génial. Ils sont vraiment à l'écoute de nos besoins et sont ouverts aux suggestions. »

Une histoire inspirante pour la Semaine québécoise des personnes handicapées

Catherine souhaitait avant tout partager son histoire pour inspirer les autres services de garde. « Il y a des services de garde qui hésitent à intégrer des enfants handicapés. Je crois qu'ils voient ça plus gros que ça ne l'est en réalité. Ce n'est pas si compliqué et ça apporte beaucoup de bonheur dans un groupe. »

Véronique, de se son côté, espère que la campagne mettant en scène son fils soit partagée par le plus grand nombre de personnes possibles afin de « toucher les gens » et sensibiliser la population à la réalité des enfants handicapés. En étant mieux informés, les gens seront plus prompts à agir, selon elle. « J'aime quand les gens viennent vers nous et nous demandent : "Est-ce que vous avez besoin d'aide?" Ensuite, on peut expliquer quels sont nos besoins, car d'une personne à l'autre, c'est différent. Ça montre une belle sensibilité et une ouverture. »

L'histoire de Silvana



Silvana est une petite fille de presque cinq ans, très enjouée, sociable, et qui aime lire et jouer avec ses amis et son petit frère. Elle adore les voyages et parler avec sa famille en Colombie via le Web. « C'est une petite fille persévérante, très fière d'elle et de toutes ses réussites ici à la maison ou à la garderie », nous a confié sa mère, Clara.

Il faut dire que Silvana doit faire face à des défis et des obstacles supplémentaires à ceux rencontrés par la plupart des autres enfants de son âge. En effet, Silvana est une enfant ayant la paralysie cérébrale. « Elle a un diagnostic de quadriparésie. Ses quatre membres sont affectés, les bras et les jambes », nous a appris sa mère.

Pour les parents de Silvana, il était très important que leur fille soit intégrée dans un service de garde et qu'elle côtoie d'autres enfants de son âge. « Nous voulions qu'elle puisse avoir une vie remplie en participant à des activités que la plupart des enfants de son âge font également. Elle vit des expériences variées et riches, et elle se fait des amis. L'intégration à la garderie l'aide aussi à développer son autonomie et sa confiance. Enfin, nous pensons aussi que l'intégration est plus facile pour tout le monde lorsqu'elle commence tôt dans la vie », affirme sa mère.

Si l'intégration comporte plusieurs avantages pour Silvana, elle en compte aussi plusieurs pour les autres enfants de la garderie. « Il me semble qu'ils ont développé une plus grande sensibilité face aux besoins des autres. Ils paraissent plus solidaires que d'autres enfants qui ne partagent pas le milieu de vie d'une personne qui a des besoins particuliers. »

D'autre part, Clara nous a confié que l'intégration est bénéfique pour toute sa famille également : « Pour nous, ses parents, l'intégration nous permet de poursuivre notre vie professionnelle et d'avoir une meilleure santé mentale. Ça nous permet d'avoir un rythme de vie plus normal, qui ressemble à celui des autres familles. »

Pour faciliter l'intégration de Silvana, des adaptations ont évidemment dû être mises en place par son centre de la petite enfance. « D'abord, la garderie fournit l'aide d'une éducatrice qui dédie une partie de son temps à Silvana et à un autre petit garçon qui a aussi des besoins particuliers. Ils essaient

aussi d'adapter les jouets pour permettre à Silvana de jouer selon ses capacités. Par exemple, il y a un petit adaptateur qu'ils utilisent pour le crayon. Ils vont aussi coller des aimants et du velcro sur les objets pour que Silvana puisse les manipuler plus facilement et jouer avec les autres. »

Une société inclusive : une responsabilité collective

Pour Clara, il était important d'offrir ce témoignage dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées afin de sensibiliser la population au rôle que nous avons toutes et tous à jouer pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées. « On veut que les gens prennent conscience que l'intégration des personnes handicapées, dans tous les domaines, c'est une responsabilité de société. Parfois, les gens pensent que c'est aux autres à agir, mais c'est l'affaire de tous. On veut aussi que les gens prennent conscience que ce n'est pas juste la personne handicapée qui "gagne" lorsqu'on favorise sa participation sociale, mais tout le monde! »

En cette Semaine québécoise des personnes handicapées, le message est lancé!

SQPH 2019

Prix à part entière 2018 : Coup d'œil sur des lauréates et des lauréats d'exception!



Le 19 juin 2018, dans le cadre de la cérémonie de remise du Prix À part entière, nous avons souligné l'engagement exemplaire de personnes et d'organisations qui s'investissent pour bâtir une société plus inclusive. Au cours de cet événement qui s'est tenu à l'Hôtel du Parlement, cinq lauréats et une mention « Coup de cœur » se sont vus décerner un prix, pour des bourses totalisant un montant de 35 000 \$.

Catégories	Lauréat ou lauréate
Individus	Madame Vânia Aguiar
Organismes à but non lucratif	Patro Roc-Amadour
Municipalités, MRC et autres communautés	Ville de Victoriaville (programme d'intégration dans les camps de jour)
Commissions scolaires et établissement primaire ou secondaire soutenant la réussite éducative	Commission scolaire des Draveurs
Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics	Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale
Mention Coup de cœur du jury	Madame Marilynne Picard

Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, nous nous sommes entretenus avec ces personnes et ces organisations d'exception afin de connaître le rayonnement de ce Prix sur leur projet et dans leur milieu respectif. Les portraits réalisés de ces lauréates et lauréats témoignent de leur volonté à poursuivre leurs actions pour accroître la participation sociale des personnes handicapées.

Des lauréates et lauréats exemplaires

CIUSSS de la Capitale-Nationale – *Catégorie Ministères et leurs réseaux, organismes publics et parapublics*

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale, en collaboration avec les services de loisirs et communautaires de la Ville de Pont-Rouge, a mis sur pied le plateau de travail Loisirs Pont-Rouge en 2007. Ce plateau de travail permet ainsi à quatorze personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme de développer leur potentiel d'employabilité et leurs compétences de travail. La diversité des milieux de travail dans lesquels œuvrent ces personnes handicapées constitue une des grandes forces de ce plateau de travail. Il leur permet de développer des habiletés dans différentes sphères, tant sur le plan personnel, social, éducatif et professionnel, en plus d'être un tremplin pour acquérir plus d'autonomie. Le Prix À part entière est venu reconnaître la valeur du travail et l'implication des partenaires et du personnel de ce plateau de travail au sein de leur communauté. Ce prix vient confirmer qu'ils sont sur la bonne voie et qu'ils peuvent poursuivre ce modèle de plateau de travail innovant.

Commission scolaire des Draveurs – *Catégorie Commissions scolaires et établissement primaire ou secondaire soutenant la réussite éducative*

En collaboration avec le fondateur du Programme Approach de la Fondation ÉducaTED et l'équipe de recherche en neuropsychologie de l'Université McGill, la Commission scolaire des Draveurs a mis sur pied un projet d'ateliers musicaux pour des élèves du secondaire ayant un trouble du spectre de l'autisme ou un trouble de santé mentale. Ce projet d'ateliers musicaux vise entre autres à améliorer la communication, les interactions sociales et la concentration de ces élèves, en plus de développer leur intérêt pour la musique. En remportant le Prix À part entière, plusieurs autres directions d'écoles ont levé la main pour en savoir plus sur ce projet et pour y participer. Les retombées de cette expérience musicale sont telles que le projet a pris de l'ampleur au sein de la commission scolaire, ajoutant de nouveaux groupes dans les écoles primaires et secondaires.

Ville de Victoriaville – *Catégorie Municipalités, MRC et autres communautés*

La Ville de Victoriaville a mis en place un programme d'intégration pour les enfants handicapés dans ses camps de jour estivaux. Il s'agit d'un programme d'intégration structuré tout en ayant des balises souples et adaptées pour les enfants handicapés. Il est le fruit d'une collaboration avec les organismes du milieu qui participent au choix des orientations du programme et à l'évaluation des besoins des jeunes au sein du comité des partenaires de la Ville. Plus encore, la Ville expérimente depuis trois ans avec ses partenaires, un outil novateur qui facilite l'analyse des demandes : une grille d'évaluation des besoins et du niveau de soutien des enfants handicapés. Le Prix À part entière a

permis de reconnaître les efforts déployés par la Ville dans le développement de ce programme d'intégration dans ses camps de jour et de favoriser son rayonnement auprès de d'autres partenaires.

Patro Roc-Amadour – Catégorie *Organismes à but non lucratif*

Le Patro Roc-Amadour est un centre communautaire de la Cité-de-Limoilou qui œuvre dans sa collectivité depuis plus de 30 ans. L'ouverture et le respect des différences sont les valeurs qui règnent au Patro Roc-Amadour. En effet, les nombreux services et activités offerts dans ce centre communautaire sont fondés sur l'entraide, le loisir et l'intervention. À titre d'exemple, plus de 250 personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme participent aux différents services et activités leur étant dédiés. Les liens tissés depuis plusieurs années avec leurs partenaires favorisent l'engagement de toute la communauté pour contribuer à accroître la participation sociale des personnes handicapées, et ce, peu importe leur incapacité et leur âge. Le dépôt de leur candidature au Prix À part entière leur a permis de mettre en lumière ce que le centre communautaire réalise depuis plus de 30 ans. Cette reconnaissance leur permettra de développer leur programmation et de mieux s'outiller pour offrir un service de qualité à toute leur clientèle.

Madame Vânia Aguiar – Catégorie *Individus*

Madame Vânia Aguiar, mère d'un jeune adulte ayant une déficience intellectuelle, a mis sur pied la Fondation Les Petits Rois il y a un peu plus de dix-sept ans. Chaque année, les fonds recueillis pour cette fondation permettent à près de 400 élèves ayant une déficience intellectuelle de participer à des sorties culturelles et à des activités éducatives adaptées. La mission dans l'âme, madame Aguiar est une femme engagée dans sa communauté qui foisonne de projets inspirants pour soutenir ces enfants, ces adolescents, adolescentes et ces jeunes adultes dans leur quête vers l'autonomie. Par ailleurs, le Prix À part entière vient donner une crédibilité aux nombreux projets soutenus par la Fondation Les Petits Rois. Madame Aguiar compte, entre autres, poursuivre la création de nouveaux plateaux de travail et mener à terme son projet de maison intelligente pour héberger huit jeunes adultes afin de favoriser leur intégration dans la communauté.

Madame Marilyne Picard – Catégorie *Coup de cœur du jury*

Mère d'un enfant ayant plusieurs incapacités physiques et intellectuelles, madame Marilyne Picard a relevé plusieurs défis depuis la création du mouvement *Parents jusqu'au bout* en collaboration avec deux autres mères en 2015. L'objectif de ce mouvement était de permettre un meilleur soutien financier aux familles qui ont un enfant ayant d'importants besoins. Sa détermination et son dynamisme l'ont menée à faire plusieurs apparitions médiatiques pour sensibiliser la population à cet enjeu. Elle a vu ses efforts récompensés avec la mise sur pied d'un programme gouvernemental : le Supplément pour enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels. La reconnaissance de cette contribution du mouvement *Parents jusqu'au bout* par le Prix À part entière l'a énergisé au point de s'impliquer dans plusieurs projets et organismes, notamment XMOM visant à offrir aux familles un service de répit mensuel gratuit. Voulant en faire toujours plus pour les enfants handicapés et leur famille, madame Picard a décidé de poursuivre ce combat sur la scène politique. Depuis octobre 2018, elle est députée de Soulanges et adjointe parlementaire de la ministre de la Santé et des Services sociaux pour le volet santé.

L'intégral de ces portraits seront publiés sur la page Lauréates et lauréats de l'édition 2019 de la Semaine québécoise des personnes handicapées de notre site Web.

En leur rendant hommage, nous souhaitons que ces personnes et ces organisations deviennent des sources d'inspiration pour encourager les citoyennes et les citoyens du Québec à passer à l'action. À cet égard, nous vous annonçons en primeur qu'il y aura une 7^e édition du Prix À part entière en 2020. Restez à l'affût pour plus d'informations à ce sujet!



SQPH 2019

Des mesures pour favoriser l'intégration des enfants handicapés en service de garde



Tout comme l'histoire d'Adayel, notre modèle de la nouvelle affiche de la Semaine québécoise des personnes handicapées, la fréquentation d'un service de garde est souvent l'une des premières expériences de socialisation vécue par les enfants. Pour que cette fréquentation soit optimale et profitable pour les enfants handicapés, les parents et le personnel du service de garde, des mesures peuvent être prévues et mises en place à cette fin.

Ces mesures peuvent toucher autant à l'adaptation du milieu, de l'équipement, des communications et des activités, qu'à la formation du personnel éducateur pour répondre de façon adéquate aux besoins spécifiques de l'enfant.

À cet égard, il existe des mesures gouvernementales qui permettent de soutenir l'intégration des enfants handicapés en services de garde. Parmi celles-ci, il y a l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde et la Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins.

Grâce à cette aide financière supplémentaire, le service de garde éducatif subventionné peut ainsi mieux répondre aux besoins spécifiques de l'enfant handicapé. Selon les statistiques officielles du ministère de la Famille^[1], on comptait 9 125 enfants pour lesquels une allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé a été versée en 2016-2017. Sur ce nombre, 290 enfants bénéficiaient de la

Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins.

Des pratiques éducatives inclusives

Par ailleurs, la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0-8 ans – Tout pour nos enfants établit cinq principaux objectifs, desquels peuvent découler des actions porteuses pour favoriser l'intégration des enfants handicapés en services de garde. En voici quelques-unes :

- mettre en place un projet éducatif de qualité soutenant le développement global de tous les enfants;
- fournir un portrait périodique du développement de l'enfant;
- participer au plan de services individualisé pour les enfants nécessitant plus de soutien en collaboration avec les principaux acteurs du milieu de la santé et de l'éducation;
- préparer une transition harmonieuse vers l'école.

Enfin, il est bon de rappeler que l'Office des personnes handicapées du Québec participe au comité consultatif du Partenariat Milieux de garde inclusifs et contribue financièrement à une vaste Enquête provinciale sur les pratiques éducatives inclusives dans les milieux de garde. Dirigée par madame Carmen Dionne, professeure au département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, cette enquête comprend trois phases s'échelonnant sur sept ans, dont la première phase consiste à dresser un portrait des pratiques éducatives inclusives réelles et actuelles en services de garde.

[1] MINISTÈRE DE LA FAMILLE (2018) Statistiques officielles 2017-2018 du ministère de la Famille

NOUVELLES DE L'OFFICE

Des biens et des services accessibles aux personnes handicapées : des réponses à vos questions



Nous venons de publier une nouvelle série de fiches d'information intitulée *L'Approvisionnement accessible : des réponses à vos questions*. Vous trouverez les deux premières fiches de cette série sur notre site Web.

L'objectif de ces fiches est de répondre à des questions fréquemment posées par les ministères, organismes publics et municipalités qui ont à tenir compte de l'accessibilité des biens et des services qu'ils louent ou qu'ils achètent dans le cadre de leur processus

d'approvisionnement. S'inscrivant en complémentarité avec notre cyberbulletin L'Approvisionnement

accessible, ces fiches proposeront du contenu ciblé, ancré à même les réalités vécues par ces organisations.

La première fiche d'information explique de façon générale ce qu'est l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées. La seconde fiche traite d'une question maintes fois soulevée par nos partenaires en lien avec l'approvisionnement accessible, à savoir le rôle joué par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) dans le cadre du processus d'acquisition et de location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées.

Restez à l'affût, d'autres fiches d'information paraîtront prochainement sur notre site Web!

NOUVELLES DE L'OFFICE

Suivi des recommandations liées à l'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière: un taux de réalisation significatif!



Nous venons de publier sur notre site Web, le Suivi des recommandations de l'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière : Bilan au 30 juin 2018.

Ce rapport rend compte de l'état de réalisation des 66 recommandations ayant été formulées dans les quatre premiers rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Rappelons que ces rapports portaient sur les résultats attendus visant une réponse complète aux besoins essentiels des personnes handicapées, soit la réalisation des activités permettant de vivre à domicile, l'habitation, les communications et les déplacements.

Ainsi, ce bilan, au 30 juin 2018, démontre que plus de 90 % des recommandations émises par l'Office étaient réalisées ou en voie de l'être par les ministères et les organismes publics concernés. En effet, 24 recommandations avaient été réalisées, partiellement réalisées ou réalisées en continu et 36 recommandations étaient en cours de réalisation.

Seulement six recommandations étaient non débutées lors de la collecte de données. Précisons que trois de ces recommandations visant le résultat attendu lié à l'habitation ont fait l'objet d'actions par les ministères et organismes publics concernés depuis le 30 juin 2018. Deux autres recommandations non débutées concernent les communications et des actions ont été prévues après le 30 juin 2018 pour l'une d'entre elles. Une dernière recommandation non débutée pour laquelle aucune action n'était prévue au 30 juin 2018, concerne les programmes d'aides techniques aux déplacements des personnes handicapées.

Soulignons enfin qu'un deuxième suivi sur la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations des quatre premiers rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique À part entière sera effectué en 2020-2021.

Faits saillants des réalisations

Activités permettant de vivre à domicile

Sur les dix recommandations liées aux activités permettant de vivre à domicile, une a été réalisée partiellement concernant la poursuite de l'augmentation du financement en soutien à domicile. En effet, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a effectué des investissements importants en soutien à domicile, soit 60 millions de dollars en 2016-2017, 69 millions de dollars en 2017-2018 et 100 millions de dollars en 2018-2019.

Les neuf autres recommandations étaient en cours de réalisation au moment de la collecte de données. Toutes ces recommandations s'adressaient au MSSS.

Habitation

Parmi les douze recommandations sur l'habitation, quatre sont réalisées en continu, dont celle concernant la poursuite de la réduction du nombre de personnes handicapées de moins de 65 ans hébergées en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD). Entre 2010 et 2018, le nombre d'usagers de moins de 65 ans hébergés en CHSLD a diminué de 18 %. Une autre réalisation en continu concerne l'adaptabilité et l'adaptation des logements à être construits ou rénovés, et ce, pour l'ensemble du parc de logements sociaux et communautaires du Québec. La mise à jour du Cadre normatif de rénovation avec l'ajout d'exigences et de suggestions de pratiques relatives à l'accessibilité des immeubles, à l'adaptation des logements et à leur adaptabilité, permet de promouvoir le concept d'accessibilité universelle auprès des partenaires et des mandataires de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Nommons également l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2018, du règlement modifiant le *Code de construction du Québec* afin d'y introduire des dispositions pour améliorer l'accessibilité et l'adaptabilité de l'intérieur des logements à être construits.

Communications

Sur les quinze recommandations concernant les communications, quatre ont été entièrement réalisées et quatre sont réalisées en continu. À ce titre, l'Office a réalisé plusieurs actions de promotion de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées auprès de ces dernières et des organismes qui les représentent, de même qu'auprès des organisations publiques assujetties.

Déplacements

Les 28 recommandations sur les déplacements portent sur l'accès aux transports et sur l'accessibilité des bâtiments et des lieux publics. Ainsi, une recommandation a été réalisée entièrement au 30 juin 2018, neuf sont réalisées en continu et dix-sept sont en cours de réalisation. À titre d'exemple, le ministère des Transports, en collaboration avec l'Office, a instauré un mécanisme de suivi des plans de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées et des bilans annuels de ces plans.

Petit rappel

La politique gouvernementale À part entière vise l'atteinte de treize résultats liés à l'amélioration significative des conditions de vie des personnes handicapées, une réponse complète à leurs besoins essentiels et la parité avec les autres citoyens et citoyennes dans l'exercice de leurs rôles sociaux.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Projet de loi n° 17 visant à moderniser l'industrie du taxi : l'Office dépose un mémoire



Comme nous vous en faisons part dans notre dernière édition d'Express-0, l'Office a déposé un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations entourant le projet de loi n°17, loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile.

Rappelons que ce projet de loi, déposé le 20 mars 2019 par le ministre des Transports, abroge et remplace la *Loi concernant les services de transport par taxi*. Ce projet de loi a pour objectif la surveillance et le contrôle du transport rémunéré de personnes par automobile en vue d'assurer la sécurité des passagers et des passagères, ainsi que la transparence du prix des courses, et ce, dans une perspective d'équité. Il vise également à favoriser l'émergence de moyens technologiques et de nouveaux modes de mobilité.

Pour l'Office, il importe que les modifications apportées par le projet de loi n° 17 s'inscrivent en cohérence avec la politique gouvernementale À part entière, dont un des résultats attendus est d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés.

Dans cette perspective, les recommandations émises par l'Office dans son [mémoire](#) visent à assurer que le transport rémunéré de personnes par automobile soit accessible et sécuritaire aux personnes handicapées, et que les modifications proposées par le projet de loi n° 17 n'aient pas d'impacts

négatifs sur leurs déplacements et contribuent à l'amélioration de l'offre de services, notamment dans le cadre du transport adapté. Voici les grandes lignes du mémoire ainsi que des recommandations y étant présentées.

Pour un transport accessible

L'Office rappelle d'emblée dans son mémoire que l'accessibilité des modes de transport est l'une des conditions essentielles à la participation sociale des personnes handicapées. Il est ainsi primordial que le transport rémunéré de personnes par automobile demeure accessible aux personnes handicapées. C'est pourquoi l'Office recommande notamment que des actions soient prises pour assurer une offre de véhicules accessibles en nombre suffisant, et que ceux-ci soient disponibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, dans un délai d'attente comparable à celui des autres clients.

D'autre part, pour effectuer du transport rémunéré de personnes par automobile, il faut adapter le véhicule afin qu'il puisse être accessible aux personnes handicapées. Les coûts pour l'adaptation d'un véhicule varient actuellement entre 19 000 \$ et 22 000 \$. Le Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles (PSVCA) permet d'octroyer une aide financière pour l'adaptation de véhicules. Toutefois, le PSVCA ne couvre pas l'ensemble des frais réels d'adaptation. De plus, vu leur dimension et leur poids, les véhicules accessibles ont généralement des coûts d'exploitation plus importants que ceux des véhicules non accessibles. L'Office recommande donc que des incitatifs financiers soient mis en place et que le PSVCA soit bonifié afin d'encourager le transport rémunéré de personnes handicapées.

L'accessibilité des moyens de communication est un autre aspect important à considérer pour l'accessibilité des services de transport rémunéré de personnes par automobile. L'Office recommande ainsi que des mesures soient mises en place pour garantir l'accessibilité des différentes applications technologiques servant à demander ou à payer une course, et que soit maintenue la possibilité de demander un service de transport par téléphone.

Pour un transport sécuritaire

Outre l'accessibilité des véhicules, il importe également d'assurer la sécurité des déplacements des personnes handicapées. Étant donné que les chauffeurs et chauffeuses de transport rémunéré de personnes par automobile sont des acteurs de premier plan en ce qui a trait à l'accueil des personnes handicapées, il importe qu'ils aient des connaissances et attitudes adéquates pour bien répondre aux besoins de celles-ci. Pour cette raison, l'Office recommande qu'une formation sur le transport des personnes handicapées soit obligatoire pour l'ensemble des chauffeurs et chauffeuses effectuant du transport rémunéré de personnes par automobile. Considérant leur savoir expérientiel, l'Office est d'avis que les personnes handicapées et leurs représentants doivent être partie prenante de la conception et de l'offre de cette formation.

D'autres recommandations visant à assurer la qualité et la sécurité des déplacements des personnes handicapées sont également formulées. Celles-ci concernent la surfacturation, les mécanismes de recours et la vérification des antécédents judiciaires.

Pour un transport adapté de qualité

Le transport adapté est une mesure adaptative essentielle et indispensable pour soutenir la participation sociale des personnes handicapées qui y sont admises. Par son service porte-à-porte, il permet à ces personnes des déplacements sécuritaires dans leur milieu, notamment pour aller au travail, à l'école ou aux activités offertes dans leur communauté.

Ces dernières années, on constate une augmentation de l'achalandage en transport adapté. Pour répondre à la demande, les organismes de transport adapté contractent fréquemment avec l'industrie du taxi. Étant donné les modifications apportées par le projet de loi, différentes mesures pourraient avoir un impact sur les déplacements en transport adapté des personnes handicapées. L'Office recommande donc que des dispositions soient prévues afin d'assurer que les contrats de transport adapté entre les municipalités, les organismes responsables du transport adapté et l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile, garantissent des déplacements sécuritaires de qualité, à un coût abordable et dans un délai raisonnable.

En somme, dans la foulée de cette réforme majeure, l'Office réitère qu'il est nécessaire que soient mises en place des mesures garantissant le maintien et l'amélioration de l'accessibilité, de la qualité ainsi que de la sécurité des déplacements effectués par les personnes handicapées. Considérant que le transport rémunéré de personnes par automobile consiste en un mode de transport complémentaire aux services de transports collectifs, rappelons l'importance du développement d'une vision d'ensemble des déplacements des personnes handicapées. En effet, les différents modes de transport doivent s'inscrire dans une vision globale et intermodale, favorisant une chaîne de déplacement sans obstacles. De cette façon, il sera possible de permettre aux personnes handicapées de se déplacer plus aisément d'un point A à un point B, et ainsi favoriser leur participation sociale.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Projet de loi n° 16 concernant la législation en matière d'habitation : l'Office dépose un mémoire



Le 3 avril dernier, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation présentait le projet de loi n° 16 qui regroupe diverses dispositions législatives concernant le domaine de l'habitation.

Dans le cadre des consultations de ce projet de loi, l'Office a profité de l'occasion pour y déposer un mémoire. L'Office recommande essentiellement une modification législative permettant d'octroyer à la Régie du bâtiment du Québec, le pouvoir de déterminer, par règlement, des normes concernant l'accessibilité à un bâtiment ou à un équipement destiné à l'usage du public.

Cette modification à la loi permettrait la réalisation des travaux nécessaires afin de voir à l'adoption d'un règlement visé à l'article 69 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Rappelons que cet article exige l'adoption d'un règlement sur l'accessibilité aux personnes handicapées de certains immeubles construits avant décembre 1976, date à laquelle les premières exigences en accessibilité ont été introduites dans le *Code de construction du Québec*.

D'autres actions sont également en cours afin d'améliorer l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées. Outre les bâtiments construits avant 1976, une attention particulière est portée aux petits bâtiments actuellement exemptés des exigences d'accessibilité prévues dans le *Code de construction du Québec*.

Saviez-vous que ?

L'accessibilité des bâtiments constitue une condition essentielle à la pleine participation sociale des personnes handicapées. Le droit pour tous d'avoir accès, en toute égalité, au cadre bâti où le public est habituellement admis ainsi qu'aux biens et aux services qui y sont offerts est reconnu par la *Charte des droits et libertés de la personne*. L'aménagement d'environnements accessibles est d'ailleurs l'une des priorités de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, adoptée en 2009.

Poursuite des travaux pour la réalisation d'une étude sur l'accessibilité des petits bâtiments

Dans une autre édition d'Express-0, nous vous faisons part du dépôt par l'Office d'un rapport d'étape à la Commission de l'économie et du travail visant à faire état des travaux prévus pour réaliser un portrait sur l'accessibilité des petits établissements qui offrent des biens et des services à la population. Ce type d'établissement est souvent exempté des exigences provinciales d'accessibilité, et les personnes handicapées continuent de rencontrer des obstacles importants pour accéder en toute égalité à certains de ces bâtiments au Québec. La réalisation du portrait sera possible grâce à une étude qui permettra de connaître les caractéristiques actuelles d'accessibilité des bâtiments concernés, ainsi que les coûts estimés et les nouvelles solutions techniques pouvant être requises pour les rendre accessibles.

Les travaux suivent leur cours et un appel d'offres est présentement en cours afin que l'Office puisse s'adjoindre des services professionnels d'une firme spécialisée pour réaliser l'étude. À la lumière des résultats et des travaux d'analyse et de consultation qui suivront avec un groupe de travail mis en place par l'Office, il sera possible d'approfondir et d'examiner certains enjeux prioritaires en vue de la production d'un rapport final, prévu pour 2020.

Rappelons que la réalisation de cette étude s'inscrit dans le cadre d'une recommandation qui a été adressée à l'Office par la Commission de l'économie et du travail dans un rapport rendu public en juin 2017. La documentation des obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments où sont offerts des services courants à la population, ainsi que l'identification de pistes de solution pour les réduire, font également l'objet d'une recommandation du rapport d'évaluation de l'efficacité de la politique À part

entière et d'une mesure au Plan d'action 2018-2023 de la Politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec.

Pour en savoir plus sur la réglementation québécoise concernant l'accessibilité des bâtiments ouverts au public, nous vous invitons à lire notre capsule info-services : L'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées.

MIEUX COMPRENDRE

Informé et sensibiliser la population à l'égard de la situation des personnes handicapées, 40 ans d'actions et de publications de l'Office!



Nous soulignons dans cette édition le début des activités entourant la Semaine québécoise des personnes handicapées (Semaine). Savez-vous que cette semaine existe depuis 1996? En effet, sous l'initiative de l'Office, avec la contribution de divers partenaires, la première édition de la Semaine s'est tenue du 2 au 8 décembre 1996. Dès sa première année, son objectif était de sensibiliser la population québécoise à certains enjeux concernant la participation sociale des personnes handicapées.

Durant les premières éditions, les activités de sensibilisation se sont déroulées au cours de la première semaine de décembre. En réponse aux demandes reçues visant à reporter la Semaine à une autre période de l'année, elle se tient, depuis l'édition de 2000, du **1^{er} au 7 juin** de chaque année. Cet événement s'accompagne d'une large diffusion de divers moyens de promotion et de sensibilisation, dont des affiches, des feuillets, des publicités et plus récemment des vidéos diffusées sur le Web et sur les médias sociaux. Or, le travail de sensibilisation de l'Office avait débuté bien avant la première Semaine.

En effet, il faut remonter dès la création de l'Office pour comprendre l'ampleur du travail d'information et de sensibilisation réalisé au cours des quarante dernières années. Ce rôle d'information découlait d'un constat fait lors des consultations ayant mené à l'adoption de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*. Plusieurs observateurs et observatrices avaient noté à l'époque le manque de connaissance de la population sur la situation des personnes handicapées ainsi que les préjugés pouvant résulter d'une telle méconnaissance. Un mandat avait dès lors été donné à l'Office de sensibiliser le grand public aux divers aspects des conditions de vie des personnes handicapées. Un service de l'information fut créé à cette fin en 1979. Celui-ci avait entre autres en charge la production de la revue *l'Intégration*, dont le premier numéro fut publié en 1980, ainsi que

l'organisation et la tenue des premières campagnes d'information et de sensibilisation. C'est dans le cadre de ce mandat que l'Office a produit et a diffusé son premier film, en 1980, intitulé « Handicapés sans handicap ».

L'Office fut aussi très actif lors de l'Année internationale des personnes handicapées de 1981, informant la population plus particulièrement sur les droits des personnes handicapées et sur l'importance de favoriser leur pleine participation à la société. L'Office a publié aussi durant cette période, des dépliants et des bulletins sur différents enjeux concernant les personnes handicapées, notamment dans le cadre de la Décennie des personnes handicapées, qui a eu lieu entre 1983 et 1992.

D'autres activités spécifiques d'information seront menées en lien avec la publication de la proposition de la politique d'ensemble *À partÉgale!* en 1984. L'Office développa différents outils pour mieux la faire connaître et fut présent sur la scène publique et médiatique afin de mettre en lumière la situation des personnes handicapées et les orientations retenues pour améliorer leurs possibilités de participer à la société. C'est à cette période également qu'a été produite la vidéo *À partÉgale*, primée dès sa sortie.

Le saviez-vous ?

En plus du prix reçu pour la vidéo *À partÉgale*, l'Office a également reçu des distinctions pour deux autres de ses productions audiovisuelles. En effet, le film *En passant par Mascouche*, de 1982, a reçu le Premier Prix au Festival de l'Association pour le développement de l'audiovisuel et de la technologie en éducation. *La Grande Sortie*, film qui retraçait l'histoire du mouvement social ayant mené aux changements de la situation des personnes handicapées et qui visait à sensibiliser le grand public à la nécessité et aux moyens de l'intégration sociale, a reçu pour sa part deux distinctions : la médaille de bronze dans la catégorie *Affaires sociales* au 27^e International film and T.V. Festival of New York ainsi que le premier prix dans la catégorie *État* du Festival de l'audio-visuel québécois. Ce film fut également présenté à l'American Film Festival de Los Angeles en juin 1985.

L'Office participera aussi aux efforts de sensibilisation et de communication de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Celle-ci, chapeautée par le gouvernement fédéral, s'est tenue entre 1988 et 1995, soit avant l'avènement de la Semaine, créée spécifiquement pour le Québec par l'Office.

L'Office a poursuivi son travail de sensibilisation et d'information dans les années 2000, notamment pour expliquer les défis toujours existants pour les personnes handicapées et leur famille. Deux moments plus particuliers sont à souligner, soit celui en lien avec l'adoption de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* de 2004 et celui relatif aux travaux entourant l'élaboration et l'adoption de la politique gouvernementale *À part entière* en 2009.

Durant les dernières années, afin de rejoindre une plus grande partie de la population, l'Office a son site Web et a mis en ligne sa page Facebook ainsi que sa chaîne YouTube. Il a également décidé de

développer des campagnes ciblées de sensibilisation, la première ayant été consacrée à la réussite éducative des élèves handicapés.

Les mentalités ont évolué depuis 1978. Beaucoup de préjugés sont tombés et il y a une ouverture plus grande à la participation sociale des personnes handicapées. Il reste encore des tabous, des idées préconçues qu'il faut renverser. C'est pourquoi l'Office poursuit son travail d'information et de sensibilisation auprès de la population afin de mieux faire connaître le potentiel des personnes handicapées et les conditions à mettre en place pour favoriser leur participation à la vie en société. Prochainement, il sensibilisera aussi les employeurs du Québec au potentiel des personnes handicapées à intégrer et à maintenir un emploi via une vaste campagne de sensibilisation et d'information. Et bien entendu, il maintiendra ses activités grand public dans le cadre des prochaines éditions de la Semaine, comme cette année!

